

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 23 mars 2017

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

Présents : **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marie Christine Nys**, **Marc De Groote**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

Excusées : **Jacqueline Moreau**, **Michèle Laemont**, conseillères ;

Absent : **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

*Le conseiller **Thierry Mombeek** quitte la séance à partir du point 16.*

*Le conseiller **Christian Andries** quitte la séance à partir du point 17.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Un point supplémentaire est ajouté :

Motion pour la diminution des vols de nuit et des nuisances sonores de l'aéroport de Zaventem, introduite par Didier Noltincx, Roberto Galluccio et Roger Mertens. Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité au point 16.

Un point est ajouté en urgence :

Restobowl : taxe sur les établissements économiques pour l'exercice d'imposition 2014 – transaction. Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité à huis clos au point 18. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Notules du Conseil communal du 23/02/2017. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Thierry Mombeek). 1 conseiller n'a pas voté (Marc De Groote).
2. Installation d'un nouveau membre du Conseil. Monsieur Marc De Groote prête serment entre les mains du président et est installé en tant que conseiller communal.
3. Vente de la menuiserie. Ce point est approuvé par 15 voix pour et 7 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).

4. Offre en ligne pour la vente de biens immobiliers. Ce point est approuvé par 15 voix pour, 6 contre (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist) et 1 abstention (Bernard Carpriau).
5. Approbation du règlement communal du code des routes communales pour les travaux d'infrastructure et d'intérêt public. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Modification du règlement de roulage complémentaire : expansion de la zone urbaine « Wemmel » avec la Rue du Panorama et l'Avenue Reine Elisabeth. Ce point est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Monique Froment).
7. Collecte des déchets plastiques : adaptation du règlement de la collecte. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Association Interlocale IT punt : adaptation de l'accord de collaboration. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
9. Passation IWVB : établissement de l'organe de consultation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix. Walter Vansteenkiste est désigné en tant que délégué auprès de l'organe de concertation par vote secret, par 20 voix pour, 1 contre et 1 abstention.
10. Établissement de l'association de services TMVS : approbation de la proposition de l'organe de consultation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
11. Commission PAT-MOB : remplacement du Président. En séance publique et par vote secret, Raf De Visscher est désigné en tant que président par 14 voix pour.
12. Zonnige Woonst : remplacement du représentant à l'Assemblée Générale. En séance publique et par vote secret, Monique Froment est désignée en tant que représentante à l'Assemblée Générale par 14 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.
13. Havicrem : remplacement d'un membre au Conseil d'Administration. En séance publique et par vote secret, Jacqueline Moreau est désignée en tant que candidate par 13 voix pour et 1 abstention.
14. Vivaqua : remplacement du représentant au comité consultatif de la Région Flamande. En séance publique et par vote secret, Walter Vansteenkiste est désigné en tant que représentant par 14 voix pour et 1 abstention.
15. Regionaal Landschap Groene Corridor vzw : prise en connaissance de l'ordre du jour, désignation d'un candidat administrateur et d'un représentant aux Assemblées Générales et Extraordinaires. En séance publique et par vote secret, Koen Weemaes est désigné en tant que représentant par 13 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.
Vincent Jonckheere est désigné en tant que représentant et candidat administrateur par 13 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.
16. Motion pour la diminution des vols de nuit et des nuisances sonores de l'aéroport de Zaventem. La motion est rejetée par 6 voix pour, 14 contre (Walter Vansteenkiste, Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, Christian Andries, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Marie Christine Nys, Raf De Visscher et Marc De Groot) et 1 abstention (Jeannine Sarels).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Roger Mertens

A des questions concernant la collecte des déchets :

- Demande si des déversements clandestins ont été constatés au cours de la dernière année. Dans quels quartiers ? Des amendes ont-elles été infligées au titre de SAC et pour quel montant ?



L'échevin Jonckheere répond que le nombre de cas de déversements clandestins n'a pas augmenté. Il a en revanche été constaté que les déversements clandestins sont pour la plupart dus à l'utilisation de mauvais sacs.

- Constate qu'un certain nombre de citoyens se plaignent des prix du parc de recyclage. Les visiteurs sont-ils encore aussi nombreux qu'avant l'introduction du système payant ?

L'échevin Jonckheere répond que le nombre de visites a diminué. Les chiffres exacts seront communiqués.

- Demande si la collecte des encombrants peut être considérée comme un succès à présent qu'il n'y a plus que 4 collectes par an, que les habitants sont tenus d'être présents et que le prix a augmenté.

L'échevin Jonckheere répond que la présentation de déchets encombrants sur le trottoir constitue une infraction aux dispositions légales et est considérée comme un déversement clandestin. C'est pour cette raison que nous avons dû adapter notre règlement, et il en est ainsi dans toute la Flandre.

Le bourgmestre ajoute que certaines personnes sortent systématiquement les mauvais sacs au mauvais moment. Adapter le règlement sur la collecte des déchets ménagers ne permettra pas de résoudre ces problèmes.

Des chiffres exacts seront communiqués concernant les déversements clandestins et le parc de recyclage.

Eugène Verbist

Fait remarquer qu'un panneau d'interdiction de stationnement se trouve à moins de 5 mètres du passage pour piétons au croisement de l'Avenue Prince Baudouin et de la Rue Is. Meyskens. Cette situation prête à confusion. L'échevin Carpriau répond que le panneau sera déplacé ou que des marquages blancs seront apposés.

Didier Noltincx

- Fait savoir que les habitants de la Place Lt. Graff ne se sentent plus en sécurité à cause de la présence de l'agence de paris. Il demande si le plastique pourrait être retiré des vitres et s'enquiert des mesures qui seront prises pour remédier à l'insécurité.

Le bourgmestre répond qu'il est obligatoire, pour la protection des clients, d'occulter les vitres du bâtiment. C'est la Commission des jeux de hasard qui décide si une agence de paris satisfait à toutes les exigences.

La problématique de la Place Lt. Graff est connue, la police est au courant et le bourgmestre transmet systématiquement les plaintes aux services compétents.

- Explique qu'un avis défavorable a été rendu par les pompiers pour les nouveaux bâtiments de « De Eekhoorn » et demande comment il peut être remédié au problème. Le bourgmestre répond que des négociations sont en cours avec l'entrepreneur, l'architecte et les pompiers pour régulariser la situation.

- Signale que des problèmes de quantité et de qualité se posent pour les repas scolaires. Le bourgmestre répond que les problèmes sont connus. Des problèmes se posent avec certains fournisseurs relevant du contrat cadre. Une concertation est en cours avec le CPAS.

Roberto Galluccio

Rappelle que la commune a décidé en 2015 d'informatiser les paiements de la garderie. Comme le système ne fonctionnait pas correctement au départ, les augmentations tarifaires prévues n'ont pas été opérées. Elles ont fait l'objet d'une imputation a posteriori en 2016 et des sommations ont été envoyées. Il demande si une amnistie ne pourrait pas être accordée pour ces majorations étant donné que les montants sont substantiels pour certains parents. L'échevine Van der Straeten répond que le

système I-school pose problème. Les parents qui appliquent correctement le système en s'inscrivant et en payant à l'avance ne sont pas confrontés à des frais supplémentaires. Ceux qui ne suivent pas la procédure paient des suppléments.

Koen Weemaes

- Demande où en est le nouveau projet NEO. Le bourgmestre répond que nous sommes invités à la réunion.

- Rappelle l'initiative Earth Hour le 25/03 et demande si Wemmel éteindra l'éclairage public. Le bourgmestre répond que Sibelgas impute des frais pour l'extinction et l'allumage.

- Demande où en est le projet Eurostadium au parking C.

Le bourgmestre répond que l'agence Ruimte Vlaanderen a rendu un avis défavorable pour la construction. Cet avis est contraignant pour la commune de Grimbergen.

Le chemin vicinal n'a toujours pas été supprimé. La députation permanente doit encore se prononcer sur ce point.

Par ailleurs, diverses procédures juridiques sont encore possibles et la commune exploitera ces pistes avec l'assistance de son conseil.

Des excavations sont néanmoins en cours, mais elles sont autorisées dans le cadre des recherches archéologiques.

SÉANCE À HUIS CLOS

17. Prolongation de la période d'essai d'un membre du personnel. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Restobowl : taxe sur les établissements économiques pour l'exercice d'imposition 2014 – transaction. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (Roger Mertens et Eugène Verbist).

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 21/04/2017.

Wemmel, 03/04/2017

Par ordonnance :
La secrétaire communale
KATRIEN DE TAEYE

Le président
RAF DE VISSCHER


